

RÉSUMÉ DE THÈSE

Gildas TANGUY

« Corps et âme de l'État ». Socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)

Thèse de doctorat en science politique, soutenue publiquement le 3 décembre 2009 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité, proposition pour un prix de thèse, proposition de subvention pour publication, 946 pages + cahier iconographique.

JURY : Pierre BIRNBAUM, Professeur émérite de Sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Directeur de thèse); Jacques CHEVALLIER, Professeur de Droit Public à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas; Yves DÉLOYE, Professeur de Science Politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Président); Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, Professeur de Science Politique à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse; Olivier IHL, Professeur de Science Politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble (Rapporteur); Renaud PAYRE, Professeur de Science Politique à l'Université Lumière Lyon 2 (Rapporteur).

RÉSUMÉ :

La thèse part d'un constat : celle du primat accordé à l'histoire politique du préfet. Si une telle posture décrit une image pertinente de l'institution préfectorale, elle relègue dans l'oubli des approches alternatives de l'histoire du corps. À trop vouloir essentialiser le préfet comme un fonctionnaire politique, les études occultent prodigieusement l'autre *état* de sa fonction : à savoir qu'il est aussi et surtout un "fonctionnaire administratif" ou pour le dire plus ouvertement un "administrateur administrant". La thèse se propose ainsi de réévaluer l'histoire « institutionnelle » du corps en restituant les conditions proprement administratives de cette figure, en renouant notamment avec la construction des savoirs administratifs et techniques qui sont à son fondement : usages du droit, instrumentation statistique, fabrique du rapport administratif, application *in situ* de la loi, gestion locale des grèves, formes de recrutement, type de syndicalisation, usages du protocole. Deux sillons ont été plus particulièrement creusés : l'architecture générale de la thèse repose sur un plan exclusivement thématique qui se décline en deux parties : la première – *Les formes d'institutionnalisation d'une culture professionnelle préfectorale* – examine les *sites* et les *configurations* qui participent de la formation, de la construction et de la structuration d'un corps de la haute fonction publique. La seconde – *Les formes d'institutionnalisation du métier préfectoral* – poursuit le fil démonstratif en insistant davantage sur les pratiques et les savoir-faire administratifs et les logiques du métier.

La première partie traite de la *culture professionnelle préfectorale*. Orienter la recherche sous cet angle, c'est faire le pari que l'institution est aussi un corps. C'est se défaire d'une vision univoque qui réduit trop souvent les préfets à des fonctionnaires atomisés sans une culture de corps partagée. L'objectif de cette partie consiste à inventorier les traces de ce qui fait corps dans l'institution. Elle se compose de trois chapitres : le premier aborde la question des rapports de l'institution au droit, essayant ainsi de montrer en quoi le droit constitue un puissant vecteur d'institutionnalisation et de fonctionnarisation du corps (**chapitre 1**). Le second chapitre traite de la naissance d'une « technocratie préfectorale », montrant notamment que le préfet de la Troisième République n'est pas seulement un haut fonctionnaire politique mais surtout et déjà un « cadre administratif ». Il met ainsi en évidence les formes de légitimation de la *compétence administrative* comme modalité d'appartenance à l'institution en montrant notamment que celle-ci se construit autant par la codification (statut, procédures de recrutement, mise en disponibilité...) que par les pratiques routinières du corps (fabrication des rapports administratifs) (**chapitre 2**). Le troisième chapitre s'intéresse à un lieu plus classique mais fondamental de la structuration du corps : *l'Association de l'Administration Préfectorale*. Il cherche à montrer que, loin d'être une simple amicale d'entraide, l'Association se transforme rapidement en véritable syndicat de la cause préfectorale, jouant ainsi un rôle moteur d'acculturation aux principes généraux de la haute fonction publique. Plus largement, il s'efforce de montrer que l'Association joue un rôle de « catalyseur de la réforme administrative » s'apparentant ainsi à un vrai « entrepreneur de bureaucratisation ». L'analyse restitue dans ses formes les plus variées (débat, interpellations, discours, rapports, propositions...) les multiples chantiers ouverts par l'AAP, donnant ainsi à voir un corps portant et justifiant ses propres réformes devant le pouvoir politique (**chapitre 3**).

La seconde partie s'attarde plus particulièrement sur l'*ethos* préfectoral. Adopter une telle démarche, c'est prendre en compte ce qui fait l'esprit et les représentations sociales du métier ; c'est observer les comportements, les pratiques et les répertoires d'action mis en œuvre par les représentants de l'État ; c'est enfin repérer les stratégies, les évolutions et les logiques de carrières à l'œuvre. C'est donc en mêlant une approche conjointe et parallèle à partir des notions de *métier* et d'*ethos* que nous avons été à même de rendre compte des logiques internes et structurantes du corps. Une telle posture vise à dépasser – encore une fois – la définition formelle ou institutionnelle de l'administration préfectorale qui insiste essentiellement sur la *fonction* au détriment des contraintes du *rôle*. En clair, la démarche met en exergue les propriétés sociales et administratives des préfets au détriment des seules propriétés constitutionnelles et institutionnelles. Elle se compose de deux chapitres : le premier s'interroge sur les contours d'une possible « rationalisation administrative » de l'institution en mettant notamment en exergue les formes de rationalisation bureaucratique et d'*administratifcation* du métier de préfet. Il s'attarde aussi bien sur les discours sociaux qui prétendent « scientificiser » l'organisation du corps que sur les pratiques administratives (instrumentation statistique, application de la loi...) *in situ* des administrateurs qui témoignent d'un véritable savoir-faire administratif (**chapitre 4**). Le second

chapitre évoque la figure du préfet « haut fonctionnaire » en s'intéressant essentiellement, à partir d'outils statistiques, aux logiques de carrières, notamment à travers une série de portraits détaillés (**chapitre 5**).

Mots-clés : Préfets – Sous-préfets – Hauts fonctionnaires – Troisième République – Socio-histoire de l'État – Technocratie – Bureaucratie – Savoirs administratifs – Carrières – Culture professionnelle.

Key words : *Prefects – Sub-prefects – Higher civil servants – Third Republic – Socio-history of State – Civil service – Technocracy – Bureaucracy – Administrative knowledges – Careers – Professional cultures.*